

Berne, le 26 février 1963.

o.324.64.- CE/sta

Note interne

L'Europe et les télécommunications spatiales.

Il nous paraît utile de faire le point avant la séance du Comité ad hoc du CEPT.

Sur la base des informations reçues des PTT, de nos Ambassades, de M. Carter, de M. le Ministre Bauer, de personnalités étrangères, la situation se présente à nos yeux ainsi:

- 1) Constatation que d'une manière générale - aussi du côté américain - la création d'un organisme de cohésion européenne est utile, voir indispensable.
 - 2) En revanche, on est loin de déceler encore un courant vers une forme ou une autre à donner à l'organisme européen et vers les tâches précises à lui confier.
 - 3) Dans certaines capitales, les Ministères des affaires étrangères et d'autres instances s'intéressent à tel point à ce problème qu'ils ne voudraient pas laisser aux PTT seuls l'examen d'ensemble de ces questions, surtout l'aspect institutionnel. On verra dans quelle mesure cette tendance se manifesterà au sein du Comité ad hoc.
- A Paris et à Londres, on attache une valeur de prestige aux solutions qui seront retenues. Egalement, l'aspect de la collaboration avec le Commonwealth préoccupe Londres.
- 4) L'élément temps est important. En effet, si l'Europe n'arrive pas à s'entendre rapidement, des négociations bilatérales entre les pays intéressés seront entamées et des solutions d'ensemble seront rendues difficiles.
 - 5) Le rôle de l'industrie européenne: L'Europe doit-elle, peut-elle, construire un satellite de communications et mettre sur place son propre réseau de communications spatiales? Cette question est à l'ordre du jour; elle est examinée non seulement par les gouvernements, mais par l'économie privée dans le cadre d'EUROSPACE et de la nouvelle société d'études économiques et financières en voie de création.
 - 6) La question des garanties à donner par les Américains pour permettre à l'industrie européenne de participer à la construction de satellites américains et éventuellement pour l'utilisation future d'un satellite européen doit être examinée de près.



- 2 -

7) La question de l'utilisation militaire d'un satellite européen sera éventuellement posée (utilisation marginale d'un satellite civil, ou création ad hoc d'un satellite exclusivement militaire). Il est clair que nous avons tout intérêt à ce qu'une nette séparation soit faite et qu'un satellite construit par l'Europe ne serve qu'à un besoin civil.

8) L'étendue de la société européenne restera à déterminer, notamment la question d'une coopération avec les Etats communistes.

* * *

En présence de tendances diverses, le Comité ad hoc risque de piétiner. Les PTT, le chef de la Division des organisations internationales et M. le Ministre Bindschedler ont examiné si une initiative du côté suisse paraît souhaitable. Nous songions avec les PTT à donner au délégué suisse au Comité ad hoc la possibilité de présenter un projet de société dans le but d'accélérer les choses et de diriger l'étude de ces questions dans une voie qui peut nous convenir. Toutefois, le cahier des charges de la société n'était pas suffisamment clair. M. le Directeur Langenberger cherche à dresser un inventaire des tâches qui, aux yeux des PTT suisses, devraient être confiées à une société européenne. Ensuite, nous chercherons immédiatement à élaborer un projet de société.

* * *

Vu la complexité des problèmes que nous n'avons fait qu'essayer, il conviendrait, pour ne pas perdre du temps, de les traiter en deux étapes:

a) Création par les administrations des PTT d'une société européenne formée des administrations nationales des PTT dans le cadre du CEPT et dont les tâches seraient d'établir une collaboration en ce qui concerne toutes les questions qui sont de la compétence des PTT dans le domaine spatial: notamment accord avec les Etats-Unis pour l'utilisation de satellites américains, coordination interne, conditions d'utilisation des stations terriennes, tarifs, etc.

b) Examen par les gouvernements de l'opportunité et de la possibilité de créer un satellite européen, soit en élargissant le mandat d'ELDO, soit en créant un organisme ad hoc.

La société européenne des PTT devrait, avant la conclusion d'arrangements définitifs avec les Etats-Unis sur les conditions d'utilisation des satellites, obtenir des garanties formelles pour la participation des industries européennes à la construction de satellites américains et, éventuellement, pour l'utilisation future d'un satellite européen.